



Motion **Contre le fléchage des postes**

La Section 33 a adopté une motion de protestation « contre la décision de l'INSHS de mettre au concours CRCN un poste fléché vers trois laboratoires ». La Section 39 s'associe à cette protestation. Le coloriage thématique ou « géographique » (vers un ou plusieurs laboratoires) est déjà discutable lorsque le nombre total de postes ouverts au concours est si faible. Le recours au fléchage, qui se traduit par l'ouverture d'un concours spécifique, ne comporte pas d'avantage significatif par rapport au coloriage. Il engendre en revanche un risque supplémentaire considérable de biais dans les candidatures, d'autocensure des candidats et d'appréciation inéquitable de la qualité scientifique des dossiers (par rapport au concours « blanc »), qui est pourtant le critère cardinal des recrutements au CNRS.

Olivier COUTARD
Président de la Section 39

Motion adoptée le 3 décembre 2020 à l'unanimité des membres de la Section.

Destinataires :

- M. François-Joseph RUGGIU, directeur de l'INSHS,
- Mme Stéphanie VERMEERSCH, directrice scientifique adjointe, Section 39, INSHS,
- M. Fabrice BOUDJAABA, directeur scientifique adjoint, Section 33, INSHS,
- Mme Nathalie VIENNE-GUERRIN, présidente du Conseil scientifique de l'INSHS,
- Mesdames et Messieurs les présidents des Sections SHS et CID 52 et 53.